
ATTESTATION

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Commune de POGGIO-DI-NAZZA (20240)

Suivant acte reçu par Maître Jérôme PAOLINI Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiées « DIUS FIDIUS », titulaire d'un Office Notarial à NICE, 105 Quai des Etats-Unis, le 16 octobre 2021 il a été constaté la qualité de propriétaire du bien ci-après désigné, au profit de la COMMUNE DE POGGIO-DI-NAZZA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située au sein de la Collectivité de CORSE, dont l'adresse est à POGGIO-DI-NAZZA (20240), identifiée au SIREN sous le numéro 212002364.

Sur la commune de POGGIO-DI-NAZZA (20240), une parcelle de terre figurant ainsi au cadastre Section B, Numéro 994, Lieudit CHIESA, Surface 02 a 44 ca.

Que cette possession a eu lieu selon les conditions exigées par les articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil.

Que, par suite, conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : « *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire. Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière.* »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant un délai de TROIS (3) mois.
L'avis de réception de la préfecture devra être envoyé à l'adresse courriel suivante : df.office@notaires.fr

**POUR AVIS,
Maître Jérôme PAOLINI
Notaire**